

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 avril 2012 à 19 h 30

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, Mme HENRY, M. GAZZOLA, M. SIBUET, Mme BLANCHIN, Mme BERTHET, Mme PEREZ, M. MIANO, Mme LASSIAZ, M. CARLETTI

Absents Excusés: Mme SABAINI, M. SILVESTRE donne procuration à M. MIANO, M. REVIAL donne procuration à M. TORNIER.

Secrétaire de séance = Mme Florence PEREZ

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Festival celtique par les organisateurs

Monsieur Sébastien BERTON a présenté :

- son association composée de 21 membres et de 93 bénévoles,
- les tarifs de la manifestation,
- les transports sur site, les parkings,
- pas de poste de sécurité, ni de secours !

- Le précédent compte rendu de la réunion du 9 mars 2012 est approuvé par les membres du conseil municipal présents.

DELIBERATIONS

1) PRESENTATION et APPROBATION du compte administratif et Compte de gestion du budget de l'eau

Monsieur le Maire demande le report de cette question, à la prochaine réunion du conseil municipal en date du 8 juin 2012. Il souhaite rencontrer Monsieur le Percepteur.

2) Factures d'eau impayées et réclamations 2011,

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des factures d'eau impayées sur la commune de Tournon, depuis l'année 2003. Le conseil municipal souhaite qu'une information soit faite à ces administrés, afin de leur installer un réducteur d'eau.

Certaines sont mises en pertes et créances en raison de la disparition des sociétés.

Concernant les deux réclamations de 2011 résultant de fuites, le conseil municipal accepte de réduire ces factures.

3) Modifications budgétaires (M14)

Monsieur le Maire demande le report de cette question, à la prochaine séance.

4) PLU – Approbation de la procédure « erreur matérielle »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ;

Vu le projet mis à disposition du public du au 21 février 2012 au 23 mars 2012 ;

Vu l'absence de remarques formulées par le public,

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré :

-Décide d'approuver le dossier de modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme,
-Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123-5 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

-Dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Tournon et à la sous-préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

-Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan Local d'Urbanisme sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité

5) Concession au cimetière

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, d'une demande de concession au cimetière.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à délivrer, à compter du 1^{er} mai 2012 :

* une concession trentenaire pour un montant de 300 euros à la famille Jean PERIARD et d'un caveau double pour un montant de 3000 euros.

6) Chèques Associations

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Monsieur Le Maire présente la liste des derniers chèques retournés en mairie pour la saison 2011/2012.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2011/2012, une subvention, aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant **de 1905 euros (détail en annexe)**.

7) Tarifs pour implantation Marchand Ambulant

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Vu la demande de Monsieur Christophe DARNAC sollicitant l'autorisation d'occuper l'emplacement à cote du giratoire, avec une caravane « Snack Frite »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DECIDE de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2012 et 2013, à compter du 1^{er} mai 2012, 50 € (cinquante euros par trimestre, tout trimestre commencé etant du).

8) Emplacement réservé la Croix

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération N°7/2012 en date du 27 janvier 2012 concernant un échange de terrain au lieu-dit « la Croix ».

Monsieur le Maire expose qu'un projet d'extension de cour d'école est à l'étude, sur la parcelle n°661 section A appartenant à Monsieur Maurice CHENEVAL.

La commune de Tournon cède à Monsieur Maurice CHENAVAL la partie constructible au Plan Local D'Urbanisme de la parcelle n°475 section A. Il sera vérifié aux travers de l'origine de la parcelle les droits d'accès aux parcelles 423 et 475 section A et de fait le maintien de cet accès aux parcelles nouvellement créée.

Monsieur CHENAVAL cède une partie de la parcelle n°661 pour une contenance identique aux fins d'agrandissement de la cour d'école, la contrepartie étant la levée de l'emplacement réservé au PLU grevant les parcelles n°661 et 617.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **RETIRE** l'emplacement réservé initialement inscrit sur cette zone (Parcelles n°661 et 657 section A) ; si, in fine cet échange n'aurait pas lieu, l'emplacement redeviendrait opposable.

9) Regul' Matous

Monsieur le Maire présente l'association Regul' matous aux membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal autorisant la capture des chats errants et leurs stérilisations sur le territoire communal.

TRAVAUX

- Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal la demande qui lui a été faite concernant l'implantation d'une aire de jeux à la Tourmotte, par de jeunes parents.
La prochaine réunion de travaux se déroulera sur le site afin d'étudier la faisabilité.
- L'entreprise LAISSUS a repris la façade nord de la mairie.
- Une métallisation des sols de la grande salle de la Maison des Associations sera réalisée prochainement.
- Une rencontre avec les habitants des Morets a eu lieu pour réduire la vitesse dans le hameau : des aménagements seront réalisés dans le courant de l'été.
- Une réunion de la commission des travaux aura lieu le 15 mai 2012 sur le site de la Tourmotte, pour envisager les suites à donner au dépôt de déchets verts (fermeture et barriérage proposé) à l'éboulement en cours sous le mur réparé en 2011, et évaluer la suite du travail sur l'ancien bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

Le Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région d'Albertville souhaite connaître les derniers secteurs à assainir : il s'agit du hameau du Poyet et le secteur de l'Auberge des Vaches.

Radars pédagogiques : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCHCS en a acheté deux qui *tourneront* sur les communes du *territoire*.

Préparation de la Programmation 2013 : la commune de Tournon n'a pas de dossier de demande de subventions à déposer pour le 30 juin 2012.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,
Fixe la prochaine réunion au 8 juin 2012